



## « Nous d'une seule voix » nous retrouverons aux assemblées générales

Édito du président

Bonne rentrée chers membres ! L'année scolaire commence à peine, mais la négociation, dure depuis près d'un an. Une négociation durant laquelle il y a eu plusieurs actions de mobilisation un peu partout sur le territoire de Champlain et dans la province, avec notamment le port du bandana, des commandos, des manifestations, des parutions dans les médias traditionnels ainsi que des publications sur les médias sociaux.

Malheureusement, la situation reste au point mort. Vos revendications se sont heurtées à une fin de non-recevoir chez l'employeur. Il n'y a qu'à penser aux nombreux cafouillages du ministre de l'Éducation à votre endroit, sa faible reconnaissance de votre travail et les dépôts patronaux qui ont fait écho à cette dernière.

Ainsi, aujourd'hui, je divulgue certaines informations afin que nous puissions répondre à ce gouvernement qui s'entête à faire la sourde oreille. Vous l'avez com-

pris, les assemblées générales sont donc **convoquées**. Vous aurez à vous exprimer sur un plan de mobilisation gradué nous menant vers un mandat de grève, et possiblement, de grève générale illimitée.

Devant le programme sérieux des prochaines assemblées générales, vous pouvez certainement comprendre que votre implication en grand nombre sera plus qu'essentielle ! Pour participer aux AG ainsi qu'au vote qui suivra, vous devez être membre du Syndicat de Champlain et posséder votre **carte de membre électronique**.

Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à vous rendre sur la page du Syndicat de Champlain et à cliquer sur l'onglet en haut « [Ma carte de membre](#) ». Vous pourrez y remplir votre formulaire d'adhésion et recevoir votre carte de membre électronique afin de pouvoir participer aux assemblées générales. **Sans celle-ci, vous ne pourrez ni participer ni voter**. Alors, faites votre demande rapidement, c'est important.

Dans un même ordre d'idées, l'atteinte d'un quorum de 10 % des membres de chacune des cinq sections sera nécessaire lors des votes suivant les assemblées générales pour que ceux-ci soient valides.

La pandémie étant derrière nous, nous aurions vraiment souhaité tenir ces assemblées en présentiel. Mais devant l'impossibilité de trouver des salles pouvant tous nous accueillir, nous avons dû nous résigner à tenir les AG en mode virtuel sur Zoom, en formule webinaire.

Consultez les dates des assemblées générales à la page 2.

Ainsi, vous devrez vous inscrire aux assemblées générales en cliquant sur la [page des AG](#) se trouvant sur notre site Internet. Une fois que notre personnel administratif aura vérifié que vous êtes membre, vous recevrez le lien de l'assemblée à votre adresse courriel personnelle et vous pourrez y assister. Prenez le temps de vérifier vos courriers indésirables svp.

### Votre implication est importante

Nous nous trouvons à la croisée des chemins d'un rendez-vous historique. **Toutes les grandes centrales** du Front commun ont adopté à l'unanimité la motion visant à consulter les membres sur des mouvements de grèves pouvant mener à la grève générale illimitée. C'est un appel à la mobilisation historique et sans précédent depuis les 50 dernières années auquel presque toutes les travailleuses et tous les travailleurs du secteur public participeront !

Aujourd'hui, je vous lance l'invitation à y participer. Ce sont vos négos, ce sont vos conditions de travail et ce sont vos voix que nous portons lorsque nous clamons haut et fort : « Nous d'une seule voix ».

**Jean-François Guilbault**

Président du Syndicat de Champlains

LES GRANDS EXPLORATEURS

RENCONTRE ENTRE PÉDAGOGIE ET DIVERTISSEMENT

2023 24

VISIONNEMENT EN LIGNE  
RENCONTRE AVEC LE CONFÉRENCIER  
DANS VOTRE ÉCOLE

PROCUREZ-VOUS VOS  
CINÉ-CONFÉRENCES DE VOYAGES

514 521.1002 p.230 / j.stolz@lesgrandsexplorateurs.com  
LesGrandsExplorateurs.com/Scolaire



Mobiliser les gens peut être une tâche ardue et complexe. Dans un contexte où les gens ont peu d'espoir et où la fatigue est omniprésente, on pourrait croire que la mobilisation fait défaut. Eh bien, pas au Syndicat de Champlain !

Les courriels d'idées d'actions, de demandes de matériel de visibilité et d'inscriptions aux manifestations affluent depuis la rentrée. Imaginez, nous avons craint de manquer d'autobus en Montérégie pour la manifestation nationale ! C'est dire à quel point les dernières déclarations du ministre de l'Éducation et de son chef nous ont insultées !

Lors du bilan de la dernière négociation, les conseils exécutifs de chaque section nous ont demandé d'écarter les moyens de perturbation qui nuiraient à notre image. Ils ont aussi mentionné que la confrontation avec les directions n'était pas souhaitable et que les moyens de pression ne devaient pas alourdir la tâche, mais plutôt créer un élan de solidarité. C'est avec ces bases que nous avons construit le plan de mobilisation qui vous sera présenté lors des prochaines assemblées générales.

Pendant ce temps, la mobilisation s'intensifie. Depuis la rentrée scolaire, le Syndicat de Champlain a envoyé des délégations un peu partout au Québec :

**Congrès de la relève caquiste**, le 9 septembre à Saint-Jean-sur-Richelieu. C'est sans surprise que notre Premier ministre s'est éclipsé sans daigner nous parler. Qu'à cela ne tienne, les médias locaux, eux, conviés pour l'évènement avaient envie de nous entendre !

**Visite au bureau de Bernard Drainville** lors du CFN, le 13 septembre à Québec.

**Inauguration de l'école Notre-Dame-de-Yamaska** par Bernard Drainville, le 15 septembre à Sorel.

« Et c'est pas fini... C'est rien qu'un début » d'un mouvement historique !

**Sandra Boudreau**  
Coordonnatrice

## AG : Comment exercer mon droit de vote !

### 1) Je m'informe

Je m'informe en allant consulter les documents importants sur la page de l'assemblée générale de ma section et en assistant à mon assemblée générale (tous les détails et l'inscription en suivant le code QR).



### 2) Je suis membre

Je vérifie que j'ai ma carte de membre, car sur celle-ci se trouve mon code d'accès pour la plateforme de votation. Si je l'ai perdue, je peux écrire à Sandra Boudreau pour la récupérer :

[sboudreau@syndicatdechamplain.com](mailto:sboudreau@syndicatdechamplain.com)

Si je n'ai jamais eu de carte de membre, je remplis mon formulaire d'adhésion en utilisant le code QR suivant :



### 3) Je vote

Une fois l'assemblée générale terminée, je clique sur le lien pour la plateforme de votation qui sera publié pendant 48 h sur la page de mon AG.

Dates des assemblées générales	
Salaberry	25 septembre à 19 h
Soutien (Des Patriotes + De la Vallée-du-Suroît)	26 septembre à 19 h
Patriotes (enseignant)	3 octobre à 19 h
Marie-Victorin	4 octobre à 19 h



## Le 23 septembre, un rendez-vous à ne pas manquer !

Vous êtes nombreux et nombreuses à vous être inscrits à cette manifestation historique ! Merci !

Ainsi nous serons des milliers à envahir la rue pour la défense de nos services publics. Nous serons des milliers à marcher pour faire comprendre au gouvernement caquiste que les travailleuses et les travailleurs de nos réseaux qui soignent, soutiennent et éduquent, sont en droit de le faire dans des conditions optimales. Cette grande manifestation de solidarité entre les membres du Front commun frappera, à coup sûr, l'imaginaire collectif.

Bien qu'il ne soit plus possible de s'inscrire pour le transport offert, ne vous arrêtez pas à cela et venez manifester en vous y rendant par vos propres moyens (REM, Métro, vélo, covoiturage...) ! En vous inscrivant, vous courrez toujours la chance de gagner l'une des cinq cartes-cadeaux d'une valeur de 250 \$ !

**Le départ se fera à 13 h au parc Jeanne-Mance, à l'angle de la rue Mont-Royal et de l'avenue du Parc à Montréal.** Prévoyez de bons souliers et une gourde d'eau. N'oubliez pas votre bandana ! On vous attend.



# Objet : Protecteur national de l'élève

Geneviève en lettre attachée

---

Chers collègues,

Aujourd'hui, j'ai le privilège de m'adresser à vous pour la toute première fois et pour l'occasion, je me demandais si vous aviez entendu parler de la fameuse nouvelle procédure du traitement des plaintes dans nos milieux scolaires ? Eh oui, nous n'avions pas assez de toutes nos responsabilités pour démarrer l'année scolaire dignement et faire rouler notre système éducatif que, déjà, on nous met sur la table cette nouvelle entité qu'est le Protecteur national de l'élève.

Mettons les choses en perspective. Anciennement, chaque centre de services se dotait de ses propres politiques en termes de gestion des plaintes. À l'égard d'une situation similaire vécue dans plusieurs régions du Québec, l'analyse du portrait, les conclusions et les recommandations qui en découlaient, pouvaient être très variables. De plus, chacun nommait son propre protecteur de l'élève et lui conférait les pouvoirs associés à son rôle pour le traitement des plaintes. Ces façons de faire ont anéanti la crédibilité du protecteur de l'élève et son impartialité ainsi remise en cause, le gouvernement s'est vu forcé de réviser et de recadrer la nature et les fondements même de cet organisme. Nous avons donc, maintenant, un Protecteur national de l'élève (PNE) ! Principalement, le gouvernement avait un besoin urgent d'uniformiser le processus de cheminement des plaintes, de le rendre plus uniforme et d'en raccourcir les étapes.

Certains d'entre vous ont peut-être déjà visionné la vidéo dans laquelle M<sup>e</sup> Jean-François Bernier explique son rôle bien important en tant que Protecteur. À première vue, cette vidéo fait quasiment peur ! Alors concentrons-nous sur les éléments clés de son discours. Premièrement, le PNE existe pour le **volet information**. La procédure mise sur pied lui permettra de prendre connaissance du nombre et de la nature des différentes plaintes qui peuvent être manifestées dans nos milieux de travail. Il aura la possibilité de les quantifier. Mais comment ? Eh bien, grâce à nous ! Puisque le projet de loi nous obligera à consigner par écrit chacune des manifestations de mécontentement. Encore une couche administrative qui vient alourdir notre tâche. Deuxièmement, M<sup>e</sup> Bernier affirme que son mandat a pour but **d'émettre des recommandations nationales**. En centralisant la procédure de traitement des plaintes, il aspire à développer un regard national sur les problématiques vécues dans les établissements scolaires et à assurer une cohérence dans les directives qu'il soumettra en guise de résolution de situations complexes. Volonté d'un traitement équitable ? Eh bien, nous voilà donc tous rassurés, n'est-ce pas ?

Sérieusement, chacun d'entre nous est engagé. Bien que le rôle du PNE ne soit pas de « trouver des coupables ou de sanctionner », nous sommes les acteurs des milieux éducatifs et nous sommes tous d'accord sur le fait que nous voulons protéger nos élèves, notre relève, et que nous allons au travail le matin avec le désir et la volonté de donner le meilleur de nous-mêmes. Sans vouloir être négative, je dirais que nous évoluons actuellement dans une société atteinte d'un mal affectif qui perdure et qui s'amplifie. On veut tout, tout de suite ! On veut la réussite, sans l'effort ! On veut la perfection, sans l'erreur ! Qui ne s'est pas déjà fait dénigrer dans l'exercice de ses fonctions parce que monsieur ou madame Tout-le-Monde s'était senti heurté ?

Les acteurs de l'éducation sont de plus en plus confrontés à une réalité taboue que je nomme « Parents gérants d'école » : ceux qui pensent que l'école est à la carte, ceux qui font toujours mieux que les autres et ceux qui ne se gênent pas pour mépriser impulsivement le personnel de soutien et les enseignants. Et pour faire le lien, c'est là le danger qui nous guette avec le PNE. Car dorénavant, le parent insatisfait ou l'élève brimé est invité à manifester son insatisfaction, quelle que soit sa forme, à qui de droit. Mais dans la situation inverse, rien de tel n'est prévu pour le personnel de l'éducation mal mené par les « Gérants ». Pourtant, ce ne sont pas uniquement les élèves et leurs parents qui peuvent avoir besoin d'être protégés de nos jours.

Bref, il va falloir être vigilants puisque dans le projet de loi, la définition du mot « plainte » a été rédigée en lui accordant un sens très large et l'effet pervers à cela résidera dans l'exagération. En effet, le projet de loi n'énumère aucun exemple concret de ce en quoi pourrait consister un désaccord ou une mécontentement raisonnable. Mais le pire, au risque de me répéter, c'est qu'effectivement, il faudra documenter et résumer nous-mêmes, par écrit, chaque insatisfaction qu'on nous aura adressée ! C'est à mon sens ce qui est le plus absurde en ces temps où nous nous évertuons à identifier les facteurs de risque qui contribuent à alourdir notre tâche et qui mènent les gens à quitter le milieu de l'éducation.

Donc, comme chacun d'entre nous pourrait se retrouver dans la mire d'un plaignant, il faudra miser sur la communication, puisque c'est grâce à celle-ci qu'il nous sera possible d'établir de bonnes relations et d'éviter les conflits. De plus, le PNE devra clarifier les concepts flous de son projet pour éviter les débordements puis, il devra s'engager à abolir la lourdeur administrative que cela inflige au personnel de l'éducation parce que notre vase déborde déjà.

Je vous invite à consulter notre site Internet pour visionner la vidéo du PNE. Vous y trouverez également un guide explicatif préparé par la Centrale.

**Geneviève Bourbeau**  
Coordonnatrice

# Le Québec est avec nous !

C'est ce que confirme le sondage SOM sur la perception des Québécoises et des Québécois à l'égard des négociations du secteur public mené du 26 au 31 juillet 2023. En tout, ce sont 1 089 répondantes et répondants qui auront partagé avec SOM leur point de vue.

Ainsi, voici les résultats du coup de sonde chez les participants :

- 87 % estiment que le gouvernement doit améliorer les conditions de travail des employés du secteur public pour demeurer compétitif sur le marché du travail.
- 86 % pensent que les salaires devraient minimalement être indexés au coût de la vie.
- 77 % sont d'avis que les salaires du secteur public devraient être équivalents à ceux du secteur privé.
- 75 % considèrent que l'amélioration des conditions de travail des employés du secteur public aura un impact positif sur la qualité des services aux Québécois.
- 56 % s'entendent pour dire que les augmentations de salaire offertes par le gouvernement de 9 % sur 5 ans ne suffisent pas.
- 10 % seulement qualifient les offres gouvernementales de généreuses (généreuses/très généreuses).
- 30 % croient que le gouvernement gère bien les négociations avec les syndicats, alors que c'est près de la moitié (48 %) qui est d'un avis contraire.
- 55 % jugent que les demandes salariales des syndicats ne sont pas exagérées (39 % les trouvent suffisantes et 17 % insuffisantes).
- 38 % pensent, à l'inverse, que les syndicats font des demandes généreuses ou très généreuses.

Ce sondage nous apprend plusieurs choses essentielles. D'abord nos revendications reçoivent l'appui d'une partie

majoritaire de la population. La pandémie a exacerbé les problèmes touchant nos services publics.



Je n'ai pas besoin de vous énumérer la liste très longue des maux affligeant le secteur public, notamment nos écoles. En effet, vous êtes les mieux placés pour savoir combien les « incendies » se propagent à vive allure dans nos écoles. Incendies que vous combattez difficilement tellement vous êtes à bout de souffle. Mais, ce qui est fascinant, c'est qu'aujourd'hui, ce sondage SOM montre que la population comprend nos réalités et nous appuie !

Votre travail étant déjà difficile, vos conditions de travail ne devraient pas

le rendre encore plus insoutenable. Non seulement le Syndicat de Champlain y croit, mais plus de 87 % de la population le pense aussi !

Et alors que le Québec est derrière nous, les offres du gouvernement sont loin de recevoir le même appui de la population.

D'ailleurs, un sondage Léger nous apprenait à la fin du mois d'août que l'appui de l'opinion publique envers le gouvernement de la CAQ montre des signes d'effritement. Devant le constat de promesses non remplies, de services publics qui continuent sur la voie de la vétusté et de cafouillage de la part des ministres, ce n'est pas une surprise.

La campagne de relations publiques menée par la Coalition Avenir Québec n'a pas convaincu les Québécoises et les Québécois. Après presque un an de négociations, le gouvernement doit tendre une perche au personnel de l'éducation et au reste du secteur public.

C'est tout le Québec qui pourra respirer un bon coup !

**Gabriel Maillé**

Conseiller aux communications

